Note de synthèse : PRIMA HOUSE

Afin d’obtenir son permis d’urbanisation, la société PRIMA house a besoin d’un droit réel sur la parcelle de la Ville afin de réaliser une voirie. Etant donné que la vente avait été contestée, la constitution d’un droit de superficie qui est également un droit réel, a été envisagée.